



**Politique d'intégration du risque en matière de durabilité dans le
cadre de la fourniture du service de conseil en investissement**

MFEX France

1. INTRODUCTION

Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

L'objectif de cette politique est de décrire de quelle manière les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les processus de conseil en investissement de MFEX France, ce qui peut inclure les aspects de pure gestion ou organisationnels, ou de gestion des risques et/ou de gouvernance de ces mêmes processus.

Les politiques mentionnées dans ce document sont disponibles sur le site internet de MFEX by Euroclear.

www.mfex.com

2. LA STRATÉGIE ESG DE MFEX FRANCE

En 2021, MFEX a mené une évaluation des risques en matière de durabilité avec le soutien d'un cabinet de conseil en durabilité. L'évaluation a complété l'analyse des risques déjà existante de l'entreprise en se concentrant sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui prédominent dans le secteur, les marchés et les pays dans lesquels nous opérons. L'évaluation a été menée en appliquant un modèle d'impact - probabilité et a abouti à 17 risques critiques, ciblés et surveillés.

Outre la conformité aux réglementations ESG émergentes, identifiée comme une catégorie prioritaire, MFEX reconnaît que le changement climatique constitue une menace tant au niveau sociétal qu'au niveau de l'entreprise. Pour MFEX, les risques les plus importants liés au changement climatique sont la dépendance énergétique et les phénomènes météorologiques extrêmes. L'impact potentiel de ces risques sur MFEX ainsi que sur la société justifie encore davantage nos ambitions de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et d'intégrer la durabilité dans nos produits et services.

En tant que filiale du groupe Euroclear, MFEX France s'inscrit dans la stratégie ESG du groupe, disponible sur le site internet de l'entreprise Euroclear - [ESG Strategy](#). La politique de rémunération a été conçue de manière à être cohérente et à promouvoir une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risque qui est incompatible avec le profil de risque, les règles ou les instruments d'incorporation des services fournis.

3. L'INTÉGRATION DE L'ESG ET DU RISQUE DE DURABILITÉ AU SEIN DE MFEX FRANCE

Dans le cadre de l'activité de conseil en investissement, MFEX France s'assure notamment que le produit conseillé est adapté aux clients en tenant compte notamment de sa situation personnelle, son profil investisseur, ses objectifs d'investissement et ses préférences en matière de durabilité.

Les éléments suivants sont systématiquement demandés aux clients et lui sont reportés dans une matrice associée à chaque fonds conseillé

- Le client a-t-il des préférences spécifiques en matière de durabilité ?
- Le client a-t-il des préférences spécifiques quant aux éléments suivants ? :
 - o La proportion d'actifs durables souhaités
 - o Le souhait d'alignement du fonds avec la taxonomie européenne
 - o La prise en compte des principaux impacts négatifs

Par ailleurs, les risques de durabilité sont détaillés par les initiateurs / sociétés de gestion dans la documentation des fonds qui est communiquée par MFEX France à ses clients.

Déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

L'article 4 du règlement SFDR impose par ailleurs aux conseillers financiers de publier des informations sur l'intégration dans leur activité de conseil en investissement des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Les incidences négatives font référence aux effets négatifs des conseils en investissement sur les facteurs environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance. MFEX France est dépendante des données fournies par les sociétés de gestion pour évaluer les principales incidence négatives des fonds conseillés sur les facteurs de durabilités. A date, MFEX France n'intègre pas les principales incidences négatives dans sa politique de conseil en investissement mais MFEX France s'assure que ces incidences coïncident avec les préférences des clients, et que ces derniers aient accès aux données en toute transparence. .

4. GOUVERNANCE ESG AU SEIN DE MFEX FRANCE

La responsabilité du développement durable incombe actuellement à la fonction ESG, créée en 2022, au travers d'une Group ESG Manager qui rend compte directement au Secrétaire Général du Groupe. Chaque année, nous renforçons notre stratégie et notre cadre de gouvernance en matière de développement durable grâce à une étroite collaboration avec Euroclear et en identifiant les fonctions dans chaque pays d'opération qui peuvent soutenir l'implantation de notre stratégie ESG. Le développement durable est un sujet majeur pour le Comité de Direction et le Conseil d'Administration.

5. PRISE EN COMPTE DU RISQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de MFEX France s'assure que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive, sans faire des risques en matière de durabilité une catégorie spécifique.